

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES CLUB

Ouverture secrétariat : lundi au vendredi de 9h à 12h
aurillac@asptt.com 04 71 64 55 57 https://aurillac.asptt.com/

RENOUVELLEMENT : CREATION :

IDENTIFIANTS

Nom* : _____ Prénom* : _____

Sexe* : Homme Femme Date de naissance* : ____ / ____ / ____

Adresse du domicile* : _____

Code Postal* : _____ Ville* : _____

E-mail* : _____

Téléphone fixe : _____ Téléphone mobile : _____

Profession : _____ Fonction publique : Oui Non

La Poste / Identifiant RH : _____

Bénévole

Licence Délégateur / Numéro : _____

Compétition

Certificat médical du : ____ / ____ / ____

Ou, si vous avez déjà fourni un certificat médical au club il y a moins de 3 ans :

Renouvellement questionnaire de santé Cerfa n°15699*01 (Réponse NON à toutes les questions)

Ou, pour les mineurs :

Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur en vue de l'obtention ou du renouvellement d'une licence

CONTRÔLE DE L'HONORABILITÉ

(À remplir obligatoirement si les fonctions ci-dessous sont exercées)

J'atteste exercer la ou les fonctions de :

Encadrant Dirigeant Arbitre Maître-nageur

La licence que je sollicite me permet d'accéder aux fonctions d'éducateur sportif et/ou d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives au sens des articles L. 212-1 et L. 322-1 du code du sport. À ce titre, les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la Fédération aux services de l'État afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L. 212-9 du code du sport soit effectué.

J'ai compris et j'accepte ce contrôle

Je renonce à mes fonctions

Je renseigne les données nécessaires au contrôle de mon honorabilité :

Nom et Prénom de naissance* (si différent de l'usage) _____

Lieu de naissance*(1) :

Né en France : Département _____ Commune : _____

Né à l'étranger : Pays _____ Ville : _____

Si né à l'étranger :

Nom de la mère _____ Prénom de la mère _____

Nom du père _____ Prénom du père _____

ADHÉSIONS ET MONTANTS FINANCIERS

CADRE RESERVE AU CLUB

Type d'adhésion : Création Renouvellement

Licence FSASPTT :

Licence ASPTT PREMIUM 23 €

Licence FSASPTT ACCESS 8 €

Licence FSASPTT EVENT 2 €

Licence FSASPTT :

Droits d'adhésion club :

Montant section :

Montant licence délégateur :

Montant autre :

Montant total :

Mode de paiement :

AUTORISATION PARTICIPANTE

Je soussigné(e), M. ou Mme _____ représentant légal de _____ certifie lui donner l'autorisation de :

- + Se licencier à la FSASPTT et d'adhérer à l'ASPTT pour toutes les activités
- + Prendre place dans un véhicule de l'association, ou une voiture particulière, afin d'effectuer les déplacements nécessités par les compétitions sportives officielles, amicales ou de loisirs au cours de la saison.

J'autorise les responsables à faire procéder à toute intervention médicale d'urgence.

La personne à contacter en cas d'urgence est : _____

Numéro de téléphone : _____ Adresse e-mail : _____

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies, propriété de la FSASPTT, font l'objet d'un traitement informatique par la FSASPTT aux fins de traitement des demandes et de gestion des licenciés. Elles sont destinées aux Clubs, Comités Régionaux et à la FSASPTT. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), le demandeur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui le concernent. Le demandeur peut exercer ces droits en s'adressant à la FSASPTT via l'adresse mail rgpd@asptt.com ou par courrier postal à l'adresse suivante : FSASPTT, Délégué à la Protection des Données (DPO), 5 rue Maurice Grandcoing, 94200 IVRY-SUR-SEINE.

- Je ne souhaite pas que les photos, les prises de vue et interviews réalisées dans le cadre de ma participation aux manifestations soient publiés et diffusés à la radio, à la télévision, dans la presse écrite, dans les livres ou sur le site internet par des moyens de reproduction photomécaniques (films, cassettes, vidéo, etc.) sans avoir le droit à une compensation (cession de droit à l'image).
- Je ne souhaite pas recevoir d'information de la part de mon club ASPTT.
- Je ne souhaite pas recevoir d'information de la part de la FSASPTT.
- Je ne souhaite pas recevoir d'information de la part du Comité Régional FSASPTT.
- Je ne souhaite pas recevoir d'information de la part des partenaires de la FSASPTT.

ASSURANCES

L'établissement d'une licence ASPTT PREMIUM ou FSASPTT EVENT permet à son titulaire de bénéficier des assurances « Responsabilité civile », « Assistance aux personnes » et « Dommages corporels » souscrites par la FSASPTT. Les assurances « Dommages corporels » et « Assistance aux personnes » sont facultatives mais la FSASPTT vous informe que les risques encourus lors de la pratique d'une activité sportive peuvent donner lieu à des accidents sur lesquels il convient de s'assurer par le biais d'une assurance « Dommages corporels » ou « Assistance aux personnes ». Le montant de ces assurances compris dans le prix de la licence ASPTT PREMIUM est de 1,60 € pour l'assurance « Dommages corporels » et de 0,23 € pour l'assurance « Assistance aux personnes ». Il est respectivement de 0,35 € et 0,10 € dans la licence FSASPTT EVENT. Si vous ne souhaitez pas l'assurance « Dommages corporels » et/ou l'assurance « Assistance aux personnes », le montant de ces dernières sera déduit. Vous avez également la faculté de souscrire des garanties individuelles complémentaires si celles proposées ne conviennent pas à votre pratique.

REFUS D'ASSURANCE "DOMMAGES CORPORELS" ET/OU "ASSISTANCE"

En cas de refus de souscription de l'assurance « Dommages corporels » et/ou de l'assurance « Assistance aux personnes », le club doit s'assurer que le bénéficiaire a bien pris connaissance des informations assurances figurant sur la notice d'information à conserver par le licencié et qu'il prend sa décision en toute connaissance de cause.

Je soussigné(e), _____ reconnais avoir pris connaissance :

- + Du document d'information sur le produit d'assurance m'informant du résumé des garanties incluses dans le contrat d'assurance et adhérer au contrat national proposé par la FSASPTT (notice aussi disponible sur le site www.asptt.com)
- + Des statuts et règlement intérieur (disponible au secrétariat de l'association)

Si le soussigné refuse de souscrire à ces assurances, il reconnaît avoir été informé des risques encourus lors de la pratique d'une activité sportive pouvant porter atteinte à son intégrité physique et il coche la ou les cases ci-dessous :

- Je ne souhaite pas souscrire d'assurance « Dommages corporels »
- Je ne souhaite pas souscrire d'assurance « Assistance aux personnes »

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des informations portées ci-dessus et m'engage à respecter la réglementation de la Fédération

À _____
le : ____ / ____ / ____

Signature obligatoire du demandeur ou de son représentant :

ASPTT
FEDERATION
OMNISPORTS
club de tous les sports

SAISON 2023/2024

Les sorties de neige organisées par la section ski alpin de l'ASPTT débuteront au mois de Janvier 2024 après les vacances scolaires suivant l'enneigement et les conditions météo. Faites en sorte que le dossier soit complet à l'envoi. Attention : aucune personne ne sera prise en charge en cas de dossier incomplet. Aucun dossier ne peut être amené au bus à la première sortie

DEROULEMENT DES SORTIES

Départ et retour au siège des transports OUVRIER derrière le magasin FLAURAUD

Horaires : Départ : Mercredi : 13h15

Samedi : 12h30

Retour : 18h30 (identique pour les 2 jours)

Pour le bon déroulement des sorties, il est impératif de respecter ces horaires.

Si possible prévenir la veille en cas d'absence à une sortie

Les adhérents sont accueillis au refuge de Font d'Alagnon où un goûter (une boisson chaude ou froide et un sandwich) leur est servi avant le retour à Aurillac.

Pas de sortie durant les vacances scolaires.



La décision d'annuler une sortie peut se prendre la veille du jour ou le matin même, penser à consulter le répondeur :
09 65 00 99 86

Pour une progression homogène du groupe, il est demandé aux débutants d'être présents sur les 3 premières sorties

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Enfants : à partir de 7 ans(ou né en janvier février mars 2017)

Adultes : pas de conditions particulières.

Pièce à fournir :

- Fiche d'inscription
- Fiche de renseignement présence aux sorties et matériel
- Paiement de la cotisation

Les dossiers incomplets, par manque d'une pièce citée ci-dessus, quelle qu'elle soit, ne seront pas pris en compte

Les inscriptions se font soit :

- par courrier à l'adresse de l'ASPTT : ASPTT AURILLAC 230 Avenue Jean Ferrat 15130 ARPAJON/CERE
- directement au secrétariat aux horaires d'ouverture : Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi de 9H à 12h00.

MATERIEL :

Les skis peuvent être loués (voir tarifs), pas les chaussures.

Gants, lunettes et vêtements chauds sont indispensables.

Le port du casque est obligatoire pour les encadrés.

Il est demandé aux personnes qui possèdent leur matériel **d'attacher les skis et les bâtons ensemble ou de les mettre dans une housse.**

Prévoir des affaires de rechange

TARIFS 2022/2023 :

COTISATION ENFANTS		
Sortie le mercredi	1 ^{er} enfant	162,00 €
	A partir du 2 ^{ème} enfant	154,00€
Sortie le samedi	1 ^{er} enfant	182,00 €
	A partir du 2 ^{ème} enfant	174.00 €
Sortie le mercredi et le samedi	1 ^{er} enfant	203.00€
	A partir de 2 ^{ème} enfant	195.00€

COTISATION ADULTES : 92,00 € + forfaits groupes.

La cotisation comprend :

- L'adhésion à la FS ASPTT et à la section ski de L'ASPTT AURILLAC
- Le transport en car
- L'activité ski alpin
- L'assurance
- Le gouter

COTISATION POUR PRET DE SKIS : 30.00 €

FAIRE UN CHEQUE A PART DE LA COTISATION.

Vous avez la possibilité de payer en plusieurs fois, les chèques seront prélevés à un mois d'intervalle.

Nous acceptons les chèques vacances, les coupons sport, les chèques Pass Cantal et Pass Région, Pass Sport .

NOM ET PRENOM :.....

1. Participation aux sorties

- MERCREDI** uniquement
SAMEDI uniquement
MERCREDI et **SAMEDI**

2. Niveau (cochez toutes les lignes correspondantes, ne sur estimer pas le niveau, en ski il vaut mieux se sous estimer que l'inverse, cela évite bien des déboires une fois sur les pistes).

- Débutant n'ayant jamais pratiqué
Prends le **téléski des débutants sans problème**, commence les virages
Prends le **téléski de la familiale sans problème**, enchaîne les virages sur piste vertes...
Prends le télésiège sans difficulté.....
Enchaîne les virages sur pistes bleues.....
Enchaîne les virages sur pistes rouges, **maitrise ma vitesse**, position stable
Technique et virages adaptés à toutes pentes- rouges et noires

3. Matériel (entourez la réponse correspondante)

Souhaitez-vous louer des skis auprès de l'ASPTTOUI · NON

Si OUI donnez les renseignements ci-dessous

Votre taille :

Pointure :

(Nous ne fournissons pas les chaussures)

Renseigner la taille avec la plus grande exactitude afin de faciliter l'attribution du matériel

4. Etablissement médical souhaité en cas d'accident

.....
Si non renseigné l'adhérent sera dirigé vers le Centre Hospitalier d'Aurillac.

En cas d'accident jugé grave par le médecin, sa décision est prioritaire sur votre choix.

A.....le Signature

REGLEMENT INTERIEUR DE LA SECTION SKI ALPIN DE L'ASPPT AURILLAC

SAISON 2023 / 2024

Article 1 : ADHESION

1.1 Est adhérent à la section ski alpin, la personne à jour de sa cotisation pour la saison en cours avec son dossier d'adhésion complet.

1.2 Le dossier d'inscription comprend :

→ La fiche d'inscription dûment remplie.

→ La feuille de renseignement sur les participations aux sorties, le niveau de ski et l'établissement de santé souhaité.

→ Un certificat médical autorisant la pratique du ski alpin datant de moins de 4 mois ou le questionnaire de santé rempli, si une seule réponse est positive cela implique de fournir un certificat médical (les réponses engagent la responsabilité de l'adhérent)

Article 2 : ACTIVITES

Les activités de la section sont la pratique du ski alpin (apprentissage, loisir et perfectionnement).

Article 3 : ANNULATION DES SORTIES

La décision d'annuler une sortie est prise de façon collégiale par l'équipe d'encadrement et ne peut être en aucun cas être remise en cause par les adhérents.

Article 3 : SORTIES

3.1 Aucune personne ne pourra prétendre participer à la sortie (transport et/ou activité), si pour raison de dossier incomplet ou arrivé avec trop de retard, l'assurance n'a pu être souscrite à temps.

3.2 Le déroulement des sorties est expliqué sur la feuille du dossier d'inscription (déroulement des sorties – tarifs). Chaque adhérent doit en prendre connaissance.

3.3 Les parents doivent s'assurer de la tenue de la sortie avant de déposer leurs enfants.

3.4 Les parents doivent s'assurer de la présence d'au moins un encadrant sur le parking avant de laisser les enfants.

3.5 Les enfants ne sont sous la responsabilité du personnel d'encadrement qu'une fois à bord du bus.

3.6 Une tenue correcte est demandée lors du transport en car.

3.7 Lors des sorties, il est demandé à chacun de respecter les biens d'autrui, la tranquillité de chacun, le règlement et le mode de fonctionnement de la station du Lioran.

3.8 Le port du casque est obligatoire pour tous les encadrés.

Article 4 : ESSAI

Un essai peut être effectué sur 1 sortie, l'assurance sera obligatoirement souscrite et non remboursable.

Article 5 : REMBOURSEMENT

4.1 Avant début de saison (l'enfant n'effectue aucune sortie)

→ Si le dossier n'a pas été déposé, la section renvoie ou détruit le dit-dossier.

→ Si le dossier a été déposé, le montant de la licence et les frais de dossier seront retenus.

4.2 Après commencement des sorties

La section ne remboursera que sur présentation du certificat médical original contre-indiquant la pratique du ski alpin. Le remboursement s'effectuera en fin de saison au pro rata à partir de la date du certificat médical, le montant de la licence sera systématiquement retenu. **Aucun remboursement ne pourra être exigé pour convenance personnelle.**

4.3 L'adhérent possède un forfait saison

La section procédera à un remboursement forfaitaire en fin de saison

4.4 Sorties annulées

Un remboursement au prorata des dépenses engagées sera effectué si par manque d'enneigement ou mauvaises conditions météorologiques, la section n'aurait pu effectuer 3 sorties le mercredi (pour les adhérents inscrits pour le mercredi) ; 3 sorties le samedi (pour les adhérents inscrits pour le samedi), 6 sorties (pour les adhérents inscrits aux 2 sorties).

Article 6 :

L'adhésion à la section implique la pleine acception de ce règlement sans aucune dérogation.



BULLETIN DE PARRAINAGE

Toute personne renouvelant son adhésion (toute activité confondue) et amenant une nouvelle personne (toute activité confondue) **bénéficiera d'une réduction de :**

- 20€ pour le 1^{er} parrainage
- 10€ à partir du 2^{ème} parrainage

Bulletin à remettre au secrétariat en présence des 2 personnes concernées dans la mesure du possible.

PARRAIN

NOM :

Prénom :

Activité au sein de l'ASPTT :

IBAN (pour virement de la réduction) :

.....

FILLEUL

NOM :

Prénom :

Activité au sein de l'ASPTT :

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*		OUI	NON
Durant les 12 derniers mois			
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
A ce jour			
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>			

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.